

Adresse postale : av. Roosevelt 50 bte 182
1050 BRUXELLES
Localisation : av. Buyl 125 – Ixelles
Tél. 02.650.20.19 – Fax : 02.650.42.22
E-mail : sipp@admin.ulb.ac.be
Site Web : <http://www.ulb.ac.be/sipp>

INFORMATION DECHETS

MC/ds/15901/2007

Le but de cette note est de vous rappeler quelques modalités pratiques en matière de récolte de déchets à l'Université.

Le présent document se trouve également sur la page Web <http://www.ulb.ac.be/sipp> ou <http://www.sipp.be>

Le site de la coordination environnementale est aussi à votre disposition <http://www.ulb.ac.be/environnement>.

❖ **RECOLTES ORGANISEES PAR LE SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (SIPP)**

➤ **Récolte des déchets chimiques**

Les déchets sont rassemblés dans des locaux spécifiques, sont triés et emballés. Ils sont ensuite repris par des collecteurs agréés qui les acheminent alors vers différents centres d'élimination, de traitement ou de récupération, selon la nature des déchets.

Chaque enlèvement de déchets fait l'objet d'une déclaration de destruction, régénération ou recyclage, selon le cas.

Pour plus de détails concernant le conditionnement, l'étiquetage et les bonnes pratiques, consultez la note du SIPP "Les déchets chimiques - Modalités pratiques" sur notre site Web.

▪ **Lieux de récolte :**

- **Solbosch**

"Bunker" situé entre le P3 et le P4.

Obligation de prendre rendez-vous au S.I.P.P. (ext. Solbosch 2562).

Ne déposez rien en notre absence !

- **Plaine**

Des permanences hebdomadaires accueillent les différents services dans le local de stockage entre les bâtiments A et B/C.

Ces permanences au lieu les **mardis de 10h à 11h**.

Entre temps, lesdits déchets doivent être stockés dans les locaux spécifiques pour produits inflammables.

Ces différents endroits possèdent des sas d'accès. Ils constituent des compartimentages destinés à protéger le bâtiment des incendies. Il est dès lors **interdit** d'y déposer quoi que ce soit !

- Anderlecht

Des permanences bimensuelles accueillent les différents services dans un "local garage" situé sous la liaison entre le bâtiment D (Bibliothèque) et le bâtiment G/E, aile E1.

Ces permanences ont lieu les 2^{èmes} et derniers **lundis** du mois de **11h à 12h**.

Entre temps, lesdits déchets doivent être stockés dans les locaux spécifiques pour produits inflammables.

Ces différents endroits possèdent des sas d'accès. Ils constituent des compartimentages destinés à protéger le bâtiment des incendies. Il est dès lors interdit d'y déposer quoi que ce soit !

- Gosselies

Des permanences bimensuelles accueillent les différents services dans le local de stockage du S.I.P.P. situé sur le parking des livraisons.

Ces permanences ont lieu les 2^{èmes} et derniers **lundis** du mois de **14h à 15h**.

Entre temps, lesdits déchets doivent être stockés dans les locaux « inflammables » situés en bouts d'ailes du bâtiment.

Ces différents endroits possèdent des sas d'accès. Ils constituent des compartimentages destinés à protéger le bâtiment des incendies. Il est dès lors interdit d'y déposer quoi que ce soit !

➤ **Récolte des déchets biologiques**

La législation varie quelque peu d'une région à l'autre de notre pays.

Nous avons – actuellement – opté pour la solution maximaliste (plus simple, mais plus onéreuse) afin d'unifier les consignes.

- **Conditionnement** :

Poubelles jaunes rigides pour incinération identifiées (ULB, campus, nom du service producteur et date de dépôt).

Afin de limiter les coûts, nous vous demandons de ne pas y jeter les déchets "banaux".

Les poubelles sont achetées par le S.I.P.P.

- **Distribution des poubelles incinérables** :

- Solbosch :

Un stock de poubelles se trouve dans la déchetterie située entre le bâtiment P4 et la chaufferie centrale.

- Plaine :

Lors de la permanence tous les mardis de 10 h à 11 h – Local de stockage entre les bâtiments A et B/C.

- Anderlecht :

A la demande au Service Technique d'Anderlecht.

Un stock de poubelles se trouve sur les lieux de récolte, à l'attention des utilisateurs.

- Gosselies :

Manutention effectuée par le Service de nettoyage.

- **Contenu** :

Déchets biologiques (animaux, cultures, boîtes de pétri, milieux, etc.)

Une inactivation préalable adéquate (javel, autoclave) est demandée aux services avant élimination.

Ces poubelles sont récoltées par des firmes agréées et incinérées.

- **Lieux de récolte :**

- Solbosch

A la déchetterie.

Un enlèvement mensuel a lieu le 1^{er} jeudi de la 1^{ère} semaine impaire du mois avant 8h. L'horaire disponible sur demande au SIPP.

- Plaine

Dépôt lors de la permanence du mardi entre 10 et 11h. L'enlèvement a lieu les jeudis des semaines impaires avant 8h).

- Anderlecht

- Bâtiment C : dépôt au sous-sol, à proximité de monte-charge. Enlèvement par le Service de nettoyage.

- ◆ Bâtiment G/E : dépôt dans le local du G/E, niveau 5. Enlèvement par le Service de nettoyage

- Gosselies

La récolte des poubelles est effectuée par le Service de nettoyage.

- **Récolte des piles et batteries**

Celles-ci sont reprises, selon les mêmes modalités que les déchets chimiques.

Des pots pour la récolte des piles sont disponibles au SIPP.

- **Récolte des vieilles bonbonnes de gaz**

Le SIPP s'occupe de leur récupération lorsque la filière classique (fournisseurs – clients; Magasins Généraux) a échoué.

Il s'agit alors de déchets "chimiques". Ils en suivent la filière.

- **Récolte des déchets piquants ou coupants**

Il s'agit essentiellement des aiguilles et des pipettes en verre qui sont reprises :

- en tant que déchets chimiques si elles ont été souillées chimiquement
- en tant que déchets biologiques si elles ont été souillées biologiquement.

Des pots à aiguilles (de 18 cm et 40 cm de haut) sont disponibles sur demande au SIPP ou lors des permanences.

Les aiguilles ou pipettes souillées biologiquement doivent être déposées dans les pots à aiguilles qui sont eux-mêmes mis dans les poubelles jaunes pour déchets biologiques.

- **Récolte des déchets radioactifs**

Pour les modalités pratiques, consultez le Contrôle Physique.

Personnes de contact : Mme Michèle VISTE – Solbosch 2096
M. Cyril FANCHON – Solbosch 2096.

Voir également le site Web du Contrôle Physique : <http://www.controlephysique.be>

- ❖ **RECOLTES HORS SIPP - DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ou COORDINATION ENVIRONNEMENTALE**

- **Papier/carton**

Les papiers et cartons sont récupérés en vue de leur recyclage.

Pour les papiers et cartons, des conteneurs prévus à cet effet sont présents sur les différents campus.

Pour les papiers, des poubelles spécifiques de bureau sont disponibles gratuitement pour les services qui le désirent auprès des Magasins Généraux

- Solbosch
 - divers conteneurs "MOLOK" (avec couvercles jaunes) répartis sur le campus :
 - ◆ Arrière 31 Depage, 15 Depage (entre les logements et la crèche) entre les bâtiments T1 et T2 (ateliers ST), à proximité du P4, du V, du S, du H, du F1 (avant et arrière), du NA et du O, à l'accès 87 Buyl.
 - ◆ poubelles de bureau "papier" réutilisables, vidées par la firme de nettoyage quand nécessaire
 - ◆ à la demande dans certains cas exceptionnels

Personne de contact : Robin GEERINCK – ext. 2222, 2818 ou 3699
 - Plaine
 - conteneur au quai de déchargement BC 2 (Accès 3)
 - poubelles de bureau "papier" réutilisables, vidées par la firme de nettoyage quand nécessaire
 - à la demande dans certains cas exceptionnels

Personne de contact : Olivier CHARLIER – ext. 5555
 - Anderlecht
 - conteneur à l'arrière de l'animalerie
 - poubelles de bureau "papier" réutilisables, vidées par les utilisateurs dans des plus grandes poubelles de palier. Ces dernières sont enlevées par la firme de nettoyage ou par le S.T.
 - cartons d'emballage évacués séparément vers un conteneur spécifique.
 - Gosselies
 - conteneur situé dans la zone déchetterie
 - ramassage spécifique. Manutention par la firme de nettoyage.
 - poubelles de bureau "papier".
 - Parentville
 - poubelles de bureau "papier".
- **Récolte des toners et cartouches d'encre**
- Les cartouches d'encre usagées sont récupérées en vue de leur recyclage.
- Les modalités pratiques se trouvent sur le site de la coordination environnementale <http://www.ulb.ac.be/environnement> à la rubrique "Gestion des campus" – « Déchets » - "Cartouches imprimantes".
- **Tubes lumineux (TL)**
- Solbosch : le S.T. récolte les vieux TL et les stocke dans la déchetterie entre le P4 et la chaufferie centrale.
 - Plaine : le S.T. récolte les vieux TL. Contact téléphonique : M. Olivier CHARLIER- Plaine 5555.
- **Verreries**
- Verrerie souillée chimiquement ou contaminée biologiquement
 - La verrerie souillée chimiquement est récupérée comme déchet chimique.
 - La verrerie contaminée biologiquement est considérée comme déchet biologique.
- Contact : SIPP - ext. Solbosch 2562

- Verrerie alimentaire
 - Solbosch
3 containers Moloks pour verre alimentaire ont été installés sur le campus aux endroits suivants :
 - 1 aux abords du bâtiment T3 (près de la chaufferie entre les ateliers du S.T.)
 - 1 aux abords du bâtiment F1 côté parking
 - 1 aux abords du 31 Depage
 - Plaine
Bulles à verre dans la zone déchetterie (B/C, accès 3) et dans la zone logement.
 - Anderlecht
Bulles à verre dans la zone déchetterie nord (Bât. A) et près des logements (Bât. LA – Bât. M)
 - Gosselies
Conteneur spécifique de récolte situé dans la zone déchetterie.
- **Déchets PMC**
Il s'agit des bouteilles en plastique, canettes ou cartons de boisson. Les modalités pratiques se trouvent sur le site de la coordination environnementale (<http://www.ulb.ac.be/environnement>) à la rubrique "Gestion des campus" – "Déchets" - "PMC".
- **DEEE**
Il s'agit des déchets d'équipements électriques et électroniques. Les modalités pratiques se trouvent sur le site de la coordination environnementale (<http://www.ulb.ac.be/environnement>) à la rubrique "Gestion des campus" – "Déchets" – "Equipements électriques et électroniques".
- **Ferraille**
Pour l'instant, seuls les campus du Solbosch et de la Plaine organisent une récolte spécifique.
 - Solbosch
Un container est installé dans la zone déchetterie.
 - Plaine
Un container est installé à l'arrière du Bâtiment T (Service Technique).
- **Encombrants**
 - Solbosch
Container situé dans la zone déchetterie.
 - Plaine
Repris à la demande par le ST.
 - Anderlecht
Repris à la demande par le ST.
 - Gosselies
Repris à la demande par le ST.

Le S.I.P.P. reste bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement spécifique.